

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCEE.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n^o 34, et Place de la Bourse, n^o 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RECLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Mars

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 mars

Les poursuites

M. le Président. — M. Borie a la parole pour adresser une question à M. le garde des sceaux.

M. Borie. — Au nom de mes amis, députés et membres du comité directeur de la Ligue des patriotes, je demande pourquoi tous les députés qui font partie de la Ligue des patriotes ne sont pas compris dans les poursuites, et pourquoi il n'y en a que trois ?

M. Thévenet, garde des sceaux. — Les débats d'information n'ont jamais eu un caractère provisoire. D'ailleurs le gouvernement ne reçoit pas de sommation, il en fait. (Ah ! ah !) Le réquisitoire ne vise actuellement que le président, les quatre vice-présidents et le délégué général de la Ligue des patriotes. Si M. Borie avait été parmi les dignitaires de la Ligue, il aurait été compris dans les poursuites. (Rires.)

M. Borie. — Je remercie M. le garde des sceaux d'avoir bien voulu promettre ainsi plusieurs fournées de prévenus.

L'incident est clos.

Les ouvriers à l'Exposition

M. Dupuy, demande à M. le ministre du commerce, quelles mesures il compte prendre pour faciliter l'entrée des délégations ouvrières à l'Exposition. En 1878, un crédit de 500,000 fr. avait été ouvert à cet effet, et un prélèvement fut opéré sur les fonds de la loterie ; 22,000 délégués ouvriers ont pu ainsi être envoyés à Paris. (Très bien ! à gauche.)

M. Tirard, président du conseil et ministre du commerce. — Diverses propositions sont à l'étude. Il est possible que le gouvernement demande aux Chambres l'autorisation de faire une loterie.

En tous cas, des mesures seront prises pour faciliter la visite de l'Exposition au plus grand nombre possible d'ouvriers industriels et agricoles. (Très bien ! à gauche.)

M. Dupuy. — La loterie pourrait être autorisée par un simple décret, car il importe que le premier train de délégués puisse arriver à Paris le 14 juillet. (Très bien ! à gauche.)

Les cris sur la voie publique

L'ordre du jour appelle la première délibération sur la proposition de loi de M. Lefèvre-Pontalis, relative aux annonces sur la voie publique.

M. Lefèvre Pontalis. — Je demande la déclaration d'urgence. Ma proposition ne fait que rétablir à la loi sur la presse une disposition qui n'aurait jamais dû en sortir ; elle n'a rien de politique ; c'est une mesure de salubrité autant que de sécurité. (Très bien ! très bien !)

M. Thévenet. — Le gouvernement s'associe à M. Lefèvre Pontalis pour demander l'urgence.

M. Bovier-Lapierre. — Je propose une modification de rédaction au paragraphe 2. Cette modification consiste à interdire l'annonce d'un titre ayant un caractère diffamatoire.

L'amendement est adopté, ainsi que l'ensemble du projet.

SÉNAT

Séance du 12 mars 1889

M. le président. — La parole est à M. Demôle pour le dépôt d'un rapport.

M. Demôle. — « La commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre M. Naquet s'est inspirée du réquisitoire de M. le procureur général ; le Sénat en a eu connaissance ; je n'ai donc pas à y revenir. Maintenant, la demande qui vous est soumise est-elle légale et sincère ? N'est-elle pas un prétexte pour enlever un de nos collègues à son siège ? Y a-t-il dans cette affaire des intérêts supérieurs devant lesquels il faut fléchir l'inviolabilité des membres du Parlement ? Telles sont les seules questions que nous pouvons avoir mandat de dégager devant vous. »

Sur ce terrain la réponse ne nous paraît pas douteuse. Vous n'êtes pas en présence de passions politiques cherchant à obtenir de vous de misérables satisfactions. Non ; c'est bien la justice du pays, soucieuse de sa mission, gardienne de tous ses droits et de tous ses intérêts, qui vient vous demander la possibilité de faire régulièrement l'œuvre dont elle est chargée par la loi.

« Votre commission a l'honneur, en conséquence, de soumettre à votre approbation la résolution ci après : »

« Le procureur général près la cour de Paris est autorisé, dans les termes de son réquisitoire du 10 mars courant, à exercer des poursuites contre M. Naquet, sénateur. »

Le Sénat fixe à jeudi la discussion du rapport que M. Demôle a présenté, au nom de la commission des poursuites. Ce rapport sera distribué demain à domicile.

Conseil des Ministres

Les ministres se sont réunis en conseil mardi à l'Élysée, sous la présidence de M. Carnot.

Le conseil s'est occupé du projet de création d'un ministère des colonies.

L'amiral Jaurès, ministre de la marine a vivement insisté pour que le service des colonies fût détaché du ministère de la marine. Le ministre a fait valoir que la direction des importants services de marine suffirait largement à absorber tout le temps du ministre et qu'il lui paraissait préjudiciable au bon fonctionnement de l'administration que le ministre de la marine eût la responsabilité du service des colonies.

L'idée de la création d'un ministère spécial a été longuement discutée. Mais l'opinion de la majorité des membres du conseil a été que cette création serait mal accueillie par la Chambre.

En conséquence, le gouvernement a décidé que

les colonies seraient confiées à un sous-secrétaire d'Etat qui dépendrait du ministère du commerce et de l'industrie.

M. Tirard, président du conseil, ministre du commerce, proposera au gouvernement le titulaire qui sera chargé du sous-secrétariat d'Etat aux colonies.

La rentrée du duc d'Aumale

Paris, 12 mars, matin.

Le duc d'Aumale, qui était parti de Bruxelles par l'express de une heure vingt, est arrivé à Creil à six heures. Il était accompagné de M. Limbourg, de M. de Chazelles, son aide de camp, et du colonel Mottet.

Le duc a pris place dans un landau et donné l'ordre au cocher de le conduire chez son frère, le prince de Joinville, dont le château est situé près de la gare de Chantilly. Au moment où il est monté en voiture, les curieux, qui faisaient la haie sur son passage, ont poussé le cri : « Vive la France ! » Le duc a salué par deux fois et la voiture est partie au galop pour Chantilly.

Le président de la République a reçu le duc d'Aumale ce matin, à midi moins un quart. Le duc d'Aumale a remercié M. Carnot du décret qui l'autorise à rentrer en France.

Lorsqu'il a été introduit auprès du président de la République, le duc d'Aumale a prononcé quelques paroles dont voici à peu près le texte :

« Monsieur le président,

« En touchant le sol de la patrie, mon premier soin est de vous exprimer les sentiments que m'inspire l'acte que votre gouvernement vient d'accomplir dans des conditions également honorables pour celui qui en est l'auteur et celui qui en est l'objet ; honorables surtout pour la France. C'est votre premier souci, je le sais ; c'est aussi le mien. C'est là ce qui touche mon cœur, c'est ce dont je tenais à vous remercier. »

L'entrevue entre le président de la République et le duc d'Aumale a été des plus courtoises. En sortant du cabinet du président de la République, le duc s'est entretenu quelques instants avec les officiers de la maison militaire.

« Messieurs, a-t-il dit en les quittant, je suis heureux de vous trouver là et heureux de m'y trouver. »

Dans l'après-midi, il est allé déposer sa carte chez le président du conseil. Il a rendu visite ou a déposé sa carte chez les maréchaux Canrobert et de Mac-Mahon, les deux titulaires du grade le plus élevé de l'armée.

Le duc d'Aumale s'est rendu à l'Académie à trois heures ; il est descendu de voiture sur la place, devant la porte de l'Institut. Aussitôt il a été entouré par 5 à 600 personnes qui se sont dévouées sur son passage.

Le duc d'Aumale a salué à plusieurs reprises. Puis, il a monté l'escalier pour se rendre à la séance de l'Académie. La foule s'est ensuite dispersée.

Dans la cour du secrétariat, les membres des académies se sont portés à la rencontre du

prince. Ils l'ont salué et ont formé la haie sur son passage. Le duc a répondu par de nombreux saluts à ceux qui lui étaient adressés. Le nouvel arrivant a été reçu au seuil de la porte par M. Mézières. Ils se sont embrassés.

« Ah ! mon cher ami, quel bonheur ! » s'est écrié le duc d'Aumale. Puis, il a pris le bras de M. Mézières et les deux académiciens ont gravi les deux étages qui mènent à la salle des séances hebdomadaires de l'Académie française.

Sur le palier du deuxième étage, MM. Camille Doucet et Rousseau sont venus à la rencontre de leur collègue. M. Camille Doucet lui a dit : « Monseigneur, c'est un grand bonheur de vous voir de nouveau parmi nous. » Dans la salle des séances, M. Jules Simon a félicité M. d'Aumale au nom de l'Académie et lui a dit : « Veuillez croire à la joie que nous éprouvons tous en vous retrouvant parmi nous ; nous allons reprendre le cours de nos travaux. »

Le duc d'Aumale, visiblement ému, a répondu par quelques mots, remerciant M. Jules Simon des sentiments qu'il venait d'exprimer au nom de l'Académie.

L'Affaire de la Ligue des Patriotes

On lit dans le Paris :

Nous avons annoncé, en dernière heure, que le général Boulanger serait sur le point d'être impliqué dans les poursuites dirigées contre la Ligue des Patriotes. Plusieurs de nos confrères mettent ce matin notre information en doute et se flattent de savoir que M. Boulanger ne sera pas poursuivi, puisque, disent-ils, le général n'est pas membre de la Ligue et que la requête du procureur général ne vise que les membres du comité directeur de cette Ligue.

Nos confrères ignorent cependant si quelque autre instruction ne serait pas ouverte pour compléter, ainsi que nous le disions, l'action judiciaire en cours. Ceux-là même qui rectifient notre information reconnaissent que des poursuites pourraient bien être intentées aux plus hautes personnalités du boulangisme, pour faits plus graves encore que ceux qu'a relevés le procureur général Bouchez dans sa requête.

Voici, du reste, que nous trouvons une confirmation de la nouvelle dont nous maintenons l'exactitude, dans le *Matin*, qui pourtant démentait notre information : Aujourd'hui, dit notre confrère, rapportant les diverses déclarations des amis du gouvernement, on commence par des poursuites contre le comité directeur de la Ligue des Patriotes pour un délit déterminé. Mais on a des raisons de croire qu'il existe aussi des éléments suffisants pour un autre procès plus important. Il faudrait seulement parvenir auparavant à trouver et à réunir ces éléments. Et tandis qu'aujourd'hui on poursuit un état-major, on pourrait atteindre alors la tête, le chef de l'armée boulangiste.

Nous n'avons pas dit autre chose. De nouvelles informations nous permettent, du reste, d'affirmer que des mesures d'instruction seront très probablement prises pour faits délictueux de la plus haute gravité.

230 FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

LES AVENTURES

D'un Peau-Rouge

A PARIS

TROISIÈME PARTIE

LES MORTS-VIVANTS

XXII

POURQUOI WILLIAMS FILMORE, Alias NAVAJA, FIT UNE VISITE A M. JULIAN D'HIRIGOYEN ET CE QUI S'ENSUIVIT

— Peut-être ne serai-je pas à l'hôtel alors ; permettez-moi de vous dire au revoir : nous nous retrouverons ce soir dans votre nouvelle demeure.

Julian prit alors congé. Sa femme le suivit ainsi que Mariette.

Pendant le court trajet qu'ils avaient à faire, Julian expliqua en quelques mots ce qui se passait et les motifs qui l'engageaient à faire au plus vite quitter son hôtel à la comtesse.

Deniz approuva son mari et lui promit le secret jusqu'au soir.

En traversant le jardin, Julian rencontra le policier.

— Eh bien ! lui demanda-t-il, votre inspection a-t-elle eu un bon résultat ?

— Excellent, répondit le policier. J'ai reconnu dans la livrée de la comtesse trois mauvais drôles qui ne devaient être là que dans de mauvaises intentions : trois forçats en rupture de ban, rien que cela !

— Diable ! fit Julian ; il paraît que notre ami Fillmore était bien renseigné et qu'il avait raison : une épuration était indispensable.

— Elle est faite.

— Vous avez congédié ces drôles en les envoyant se faire pendre ailleurs ?

Je m'en suis bien gardé ! ils n'y seraient pas allés ! Je les connais, dit-il en riant ; je les ai fait arrêter en les recommandant au prône ; leur compte est bon ; ceux-là, du moins, ne nous inquiéteront plus.

— Vous avez parfaitement fait.

Julian rendit compte à ses amis de la façon dont il s'était acquitté de la mission.

Il s'entendit avec son père pour surveiller le départ et veiller à ce que tout se passât sans bruit.

Puis il convint avec don Cristoval de l'heure à laquelle il viendrait chercher les dames pour les conduire rue de Reuilly.

Tout cela convenu, l'haciendero et son fils prirent congé.

— *No tenga usted cuidado* — ne vous inquiétez pas ! — dit don Cristoval en lui serrant la main.

Et les deux hommes se retirèrent.

Il fut entendu entre le père et le fils que le docteur resterait à l'hôtel pour surveiller tout, mais qu'ils se verraient chaque jour.

Julian écrivit un mot à Michel son intendant,

pour l'avertir, afin qu'il ne fût pas pris à l'improviste par l'arrivée subite de tant de monde, et il fit aussitôt porter cette lettre par son valet de chambre.

Les dames s'occupaient activement de leurs préparatifs de voyage.

Seule, la charmante Mariette n'eut rien à faire qu'à aider ses deux amies ; venue de chez elle avec l'intention de passer quelques jours à l'hôtel d'Hirigoyen, tout était prêt.

Après le déjeuner eut lieu le conseil dont nous avons rendu compte dans un précédent chapitre.

Tous nos personnages sortirent pour commencer leurs investigations.

Une heure plus tard, ce fut le tour des dames de quitter l'hôtel, dont elles partirent sous la garde affectueuse de don Cristoval de Cardenas et de son fils.

Deux voitures emmenaient les caméris ; un fourgon de campagne suivait chargé de bagages.

Les dames ont toujours une foule de choses à emporter avec elles même dans leurs plus courtes excursions.

A deux heures, il ne restait plus que quatre domestiques de confiance et l'intendant Jérôme Desrieux dans l'hôtel de Valenfeurs.

Le digne intendant n'avait pas voulu abandonner son poste, ce dont la comtesse l'avait fort remercié.

Dans l'hôtel d'Hirigoyen la situation était la même.

Le docteur avait donné le commandement général des deux hôtels à son fidèle Moucharaby.

Responsabilité qui flattait singulièrement l'ancien spahis.

Nous reprendrons maintenant notre récit au point où à peu près où nous l'avons laissé.

XXIII

DANS LEQUEL DEUX FANTOMES SE RETROUVENT A L'IMPROVISTE EN PRÉSENCE, CE QUI EN ADVIENT.

Deux jours s'étaient écoulés depuis que les dames habitaient la maison de la rue de Reuilly.

Rien n'était venu encore justifier les craintes de Julian.

Les dames jouissaient d'un repos complet que rien ne troublait.

Elles étaient là comme dans une thébaïde, tant les bruits de la ville arrivaient peu à leurs oreilles. On se serait cru à cent lieues de Paris.

Cette ex-petite maison était en réalité un fort grand et fort élégant hôtel frileusement caché sous de hautes futaies séculaires, au milieu desquelles il disparaissait presque entièrement.

Tout ce que le luxe et le confortable peuvent inventer avait été prodigué comme à plaisir dans ce délicieux réduit.

Les appartements étaient vastes, commodes, bien distribués, nombreux surtout.

Dix familles auraient pu facilement habiter là côte à côte, sans se gêner et même sans se voir.

Chacun était chez soi.

Les communs étaient spacieux, bien agencés et fournis de tout le nécessaire.

Le parc était immense. Depuis très longtemps négligés, les arbres avaient poussés en pleuie li-

On lit dans le Peuple :

On affirme qu'un dépôt d'armes, de munitions et de dynamite auraient été découverts. Ces dépôts sont surveillés nuit et jour par des agents de la sûreté. Ils seraient mis sous la main de la justice aussitôt que l'on jugerait opportun de le faire. Il est bon de remarquer qu'il ne s'agirait plus alors de délits justiciables de la police correctionnelle, mais bien de crimes contre la sûreté de l'Etat, ressortissant alors de la haute cour de justice.

Nous ne reproduisons cette information que sous les plus extrêmes réserves.

Commission des poursuites

Les bureaux de la Chambre viennent de nommer une commission chargée d'examiner la demande en autorisation de poursuites contre MM. Laguerre, Laisant et Turquet. La commission comprend dix membres favorables aux poursuites et un seul opposé.

La droite a voté dans tous les bureaux contre les poursuites en même temps que les boulangistes, sauf dans un ou deux bureaux où elle s'est abstenue.

En faisant le relevé des suffrages émis, on constate qu'il y a 239 voix pour les poursuites, 115 contre et 23 bulletins blancs.

La commission s'est réunie immédiatement. Elle a nommé M. Madier-Montjau président et M. Poncarré, secrétaire. Puis, sur la demande de M. de Cassagnac, elle s'est ajournée à demain, pour entendre MM. Laguerre, Laisant et Turquet, et nommer son rapporteur.

Proclamation boulangiste

Voici le texte de la proclamation lancée par MM. Laguerre, Laisant, Turquet et Naquet, en réponse à la demande de poursuites dirigées contre eux :

Le gouvernement de la République parlementaire vient de déposer une demande en autorisation de poursuites contre nous.

Contempteur de la liberté plus qu'aucun des gouvernements les plus autoritaires qui l'ont précédé, il invoque pour motiver cette mesure les articles 291 et 292 du Code pénal, qui, l'un de nous le rappelle l'autre jour à la tribune, étaient déjà considérés comme une honte, sous Louis-Philippe, par M. Guizot ; il invoque la loi de 1834 dirigée contre le droit d'association à la suite du procès d'Avril, dans les temps les plus troublés de la monarchie de juillet ; il invoque enfin la loi de 1848 sur les Sociétés secrètes, votée pendant la période de réaction violente qui a suivi l'insurrection de Juin.

Les hommes qui, tous les jours, osent se dire les sauveurs de la République qu'ils affectent systématiquement de confondre avec leurs personnes, ne craignent pas de recourir à des dispositions légales oubliées dans notre Code qu'elles déshonorent et que maintes fois ils ont eux-mêmes flétries.

Menant à tout leur passé et à tous leurs principes, ils mettent en œuvre, eux qui nous accusent de révoquer la dictature, une dictature parlementaire, la plus odieuse de toutes, que le pays brisera aux élections générales dans un immense mouvement d'indignation.

Ce sont là des actes d'affolement et de désespoir qui marquent la fin des régimes ; c'est une de ces convulsions de l'agonie, naturelles aux gouvernements qui vont mourir.

Il ne nous déplaît pas de voir nos adversaires engagés dans cette voie ; cela ne peut que faciliter leur chute et la rendre plus honteuse.

Ils nous incriminent de société secrète, de conspiration ; ils nous traitent de factieux : ils savent bien cependant que l'on ne conspire pas, que l'on ne fait pas de société secrète lorsqu'on a pour soi le pays tout entier. Ils savent bien aussi qu'il n'y a de factieux qu'eux-mêmes, eux les insurgés contre le verdict déjà six fois exprimé du suffrage universel.

Qu'ils continuent, qu'ils achèvent de soulever de dégoût l'opinion publique.

berté, étaient devenus fort touffus, ce qui donnait au parc une apparence de forêt vierge tout à fait réjouissante.

Il abondait en kiosques, ruines, grottes, labyrinthes de toutes sortes, gracieux et admirablement situés.

En somme, c'était un charmant séjour pour y rêver à son aise et respirer à pleins poumons l'odeur âcre, parfumée et bienfaisante des grands bois.

Les dames étaient véritablement charmées de leur nouvelle demeure ; elles n'avaient qu'une crainte, celle de la quitter trop vite.

Dans de telles conditions, la vie ne pouvait s'écouler que douce et agréable pour les jolies locataires de ce palais des Mille et une Nuits réalisé en plein Paris.

Chaque jour Williams Fillmore venait ponctuellement faire sa visite à Julian et lui dire :

— Rien de nouveau encore ; ils se préparent ; la bombe ne tardera pas à éclater.

Il s'était passé un fait singulier.

A peine Julian avait-il quitté l'hôtel d'Hirigoyen pour se mettre sur la piste du Mayor, qu'il s'était senti pris d'une grande inquiétude et avait tout abandonné pour retourner à l'hôtel rejoindre Denizé, en donnant pour prétexte à ses deux compagnons que mieux valait laisser Bernard agir seul et attendre son rapport, et savoir à quoi s'en tenir sur ses recherches, afin de manœuvrer à coup sûr.

Mais la vérité était qu'il avait peur pour Denizé, après ce que lui avait rapporté Williams Fillmore à propos des intentions de Feliz Oyandi contre la jeune femme.

Les mesures de violences prises par des ministres aux abois contre un parti qui ne se réclame que de la souveraineté nationale et qui n'a d'autre but que l'affermissement de la République, ne peuvent que préjudicier à ceux qui y recourent et bénéficient nécessairement à ceux contre lesquels elles seront dirigées.

Le parlementarisme était perdu quand même, mais il aurait pu tomber honorablement. Grâce aux actes qui auront marqué ses derniers jours, il n'en peut plus être ainsi.

La nation se serait peut-être bornée à le condamner ; elle le vomira.

Signé : A. NAQUET, G. LAGUERRE, A. LAISANT, E. TURQUET.

L'affaire Numa Gilly

Plusieurs journaux ont annoncé que les députés qui avaient porté plainte contre M. Numa Gilly, député du Gard, s'étaient déistes de leur action.

Cette nouvelle est absolument inexacte, et nous pouvons indiquer, notamment, que M. Salis, député de l'Hérault, a conféré mardi, avec M. Thévenet, ministre de la justice, pour lui demander de fixer la session extraordinaire des assises de l'Hérault, afin de permettre à la justice de se prononcer sur le procès intenté par lui à M. Gilly.

L'Affaire du Comptoir d'Escompte

On lit dans le Temps :

Le projet de reconstitution immédiate du Comptoir d'Escompte paraît aujourd'hui généralement admis, et nous croyons savoir qu'il fait l'objet en ce moment d'études sérieuses. Le public accueillera cette nouvelle avec satisfaction. Mais on comprendra aisément qu'après l'émotion causée par les événements financiers de la semaine dernière, on ne saurait, dans cet ordre d'idées, admettre de demi-mesures.

Les grèves

Lille, 12 mars.

La grève s'est étendue à quatre tissages dans la journée d'hier. Le nombre des grévistes qui réclament l'application du tarif des ouvriers d'Armentières s'élève à 400 environ, arrêtant le travail de 200 autres ouvriers.

L'ordre n'a pas été troublé.

Ferenchies, 12 mars, matin.

La grève continue. M. Agache a fait savoir à ses ouvriers que dans les circonstances actuelles il lui était impossible de faire droit à leurs réclamations, mais que, lorsque le travail aura repris, il serait alors disposé à discuter leurs revendications. De leur côté, les tisseurs demandent l'application du tarif d'Armentières.

Lille, 12 mars, soir.

Hier, à l'arrivée des troupes à Bailleul, les grévistes se sont mis en travers de la chaussée pour leur barrer le passage. Une bagarre s'est produite, au cours de laquelle un soldat a reçu dans la figure une pierre qui lui a fait une blessure assez profonde.

Plusieurs arrestations ont été opérées.

A Armentières, il régnait une grande effervescence, malgré l'application du tarif accepté par les ouvriers qui, dans certaines maisons, ne leur donne pas satisfaction.

Les ouvriers des tissages Chas et Vagnair ont refusé de prendre le travail ce matin à 9 heures.

L'ordre n'a pas été troublé à Lille ; la situation ne s'y est pas modifiée. Les grévistes se sont groupés ce matin sur la place de la République et se sont ensuite dispersés sans incident.

Armée française

Voici l'effectif de l'armée française tel qu'il est établi par la loi de finance, pour l'exercice 1890.

| | |
|-----------------------------------|---------|
| Armée active, officiers | 25,896 |
| — troupe | 584,649 |
| Gendarmerie, officiers | 733 |
| — troupe | 25,052 |
| Chevaux | 138,301 |

Il voulait la revoir au plus vite et ne plus la quitter jusqu'à ce qu'il l'eût vue bien en sûreté dans la maison de la rue de Reuilly.

Ce sentiment était à la fois si naturel et si humain, que ses deux compagnons le comprirent et ne firent aucune difficulté pour rebrousser chemin.

D'ailleurs, le comte Armand était, lui aussi, fort inquiet de sa mère, et désirait vivement non seulement la revoir, mais encore s'assurer qu'elle était véritablement en sûreté dans sa nouvelle retraite que Julian lui avait choisie.

Ils retournèrent donc à l'hôtel.

Mais il était déjà trop tard.

Les dames étaient parties depuis un quart d'heure.

Les trois hommes n'eurent pas besoin de se consulter ; leur résolution fut prise en une seconde : tous trois avaient la même pensée au cœur. Julian fit atteler une voiture, et dix minutes plus tard, ils portaient eux aussi pour la maison de la rue de Reuilly, où leur arrivée fut saluée par les dames avec de véritables exclamations de joie.

Pendant ce temps-là, le Mayor et ses deux complices essayaient de donner le change à notre ami Bernard Zumeta.

L'observation faite par Bernard à ses amis était juste.

En effet le Mayor avait commis une faute grossière, ce qui était extraordinaire de la part d'un homme d'un esprit aussi fin et aussi délié que le sien.

Sans doute énérvé par une longue lutte, sentant ses ennemis sur ses talons, se voyant presque for-

Les effectifs pour 1890 sont en augmentation par rapport à 1889, de : 201 officiers et 13,719 hommes de troupes (créations votées en 1887 et 1888) ; de 45 gendarmes (neuf brigades nouvelles), et 2,324 chevaux (créations votées en 1877 et 1888).

Massacre de touristes français

New-York, 12 mars.

La nouvelle d'un massacre de touristes français à Yellowstone a été apprise à Canon-City, par un guide, qu'ils avaient engagé à Virginia-City. Ce guide raconte qu'il n'a pu lui-même échapper à la mort qu'en se cachant.

Cinq victimes auraient été torturées et scalpées avant d'être mises à mort. Elles étaient venues aux Etats-Unis par voie de San-Francisco et expliquaient qu'elles avaient choisi pour cette excursion cette saison de l'année, afin de n'être pas mêlées à la foule des touristes. Une enquête se fait sur les lieux du crime.

Zanzibar

Six hommes et une dame, missionnaires allemands capturés par les Arabes, il y a environ deux mois, ont été relâchés moyennant un paiement de 6,000 roupies et la restitution de douze esclaves que le cuirassé *Leipzig* avait capturés.

Espagne

L'*Imparcial* mentionne le bruit que les négociations entamées avec l'Allemagne en vue d'un accord sur la question des alcools importés, ne suivent pas un cours favorable. On craint même qu'elles n'aboutissent à un échec complet.

CHRONIQUE LOCALE ET REGIONALE

Enseignement

M^{me} Pourcelle, chargée du service de l'économie à l'école normale d'institutrices de Montauban, est nommée économiste.

Instruction primaire

Par arrêté du 11 mars 1889 :

M^{lle} Navarre (Marie-Valerie), a été nommée institutrice adjointe à Montbrun.

M^{lle} Gazal (Julie), à Puybrun.

M^{lle} Laborie (Elisabeth), à Sauzet.

Ces nominations auront leur effet à partir du 16 mars 1889.

M^{me} sœur Castelnau (Eugénie), est déléguée dans les fonctions d'institutrice stagiaire adjointe à l'école primaire publique de Bagnac, en remplacement de M^{me} sœur Laborie, appelée à la résidence de Sauzet.

Trésorerie générale du Lot

En vertu des articles 4 et 9 de la loi du 25 janvier 1889, le délai de paiement des mandats de dépenses publiques est réduit de 2 mois et par suite fixé au 20 juin, dans les recettes particulières et au 30 juin dans les trésoreries générales.

En cas de non paiement à ces dates, les porteurs de mandats auront à subir les retards qu'entraînent les formalités du réordonnement.

Ponts et Chaussées

M. Sènes, conducteur de 3^e classe, attaché dans le département du Lot au service de la ligne de Montauban à Brive, est mis à la disposition de M. le Préfet de la Seine pour être employé au service municipal de la ville de Paris (service détaché).

Ont été mis en congé renouvelable et autorisés à entrer au service des travaux publics du gouvernement Chilien : MM. Millet, conducteur de 4^e classe, et Fournat, conducteur de 3^e classe, attachés dans le département du Lot au service des chemins de fer.

Ecole de Saint-Cyr

Le ministre de la guerre a fixé aux 12, 13 et 14 juin, l'époque des compositions écrites pour l'admission à l'Ecole de Saint-Cyr, qui se feront dans les villes suivantes :

Alger, Besançon, Bordeaux, Brest, Caen, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, la Flèche, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Nice, Nîmes, Paris, Poitiers, Rennes, Rouen, Toulouse, Tours et Versailles.

Un avis ultérieur fera connaître la date des examens oraux à Paris.

Les épreuves orales dans les départements auront lieu successivement dans l'ordre suivant : La Flèche, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Marseille, Lyon, Besançon et Nancy.

Caisse d'épargne postale

Voici le résultat des opérations de la caisse nationale d'épargne dans le Lot pendant l'année 1887 :

Nombre de dépôts reçus, 5,264 ; montant, 1,190,907 80.

Nombre de dépôts remboursés, 2,817 ; montant, 1,071,404 06.

Excédent des versements sur les remboursements, 119,502 26.

Rang occupé par le département du Lot, dans le classement des départements : d'après le nombre, 54 ; d'après le montant, 14 ; d'après la moyenne générale, 27.

Sommes versées en bulletins d'épargne : 164.

Transferts opérés des caisses d'épargne privées à la caisse d'épargne postale : nombre, 7 ; montant, 3,722 01.

Nombre des livrets existant au 31 décembre 1887 : 7,624.

Exposition universelle de 1889

Le concours international d'animaux reproducteurs mâles et femelles, étrangers et français, des espèces bovine, ovine, porcine et d'animaux de basse-cour, aura lieu aux Champs-Élysées, à Paris, du 11 au 22 juillet 1889.

Pour être admis à exposer, on doit adresser, au Ministère de l'Agriculture, au plus tard le 1^{er} Avril 1889, une déclaration écrite conformément aux modèles mis à la disposition des exposants.

Le règlement général du concours et les formules de déclarations sont à la disposition des exposants au ministère de l'Agriculture (Direction de l'Agriculture 1^{er} Bureau).

Les animaux seront reçus du mardi 9 au jeudi 11 juillet 1889. Les opérations du jury auront lieu le samedi 13 juillet.

Du samedi 13 au lundi 22 juillet, l'exposition sera ouverte au public.

Les soutiens de famille

Les Conseils de révision se réuniront en session extraordinaire du 1^{er} au 30 août, pour statuer sur les demandes de dispense à titre de soutien indispensable de famille et les demandes de sursis d'appel formées par des jeunes gens de la classe de 1888 ou ajournés des classes précédentes.

Le ministre de la guerre vient d'inviter à ce sujet les préfets à appeler l'attention des maires sur la nécessité de soumettre à l'examen des Conseils municipaux les demandes des intéressés assez à temps pour que tous les dossiers soient réunis au chef-lieu du département dans la deuxième quinzaine de juillet au plus tard.

Société Vélocipédique

Nous avions annoncé, avec nos confrères de la presse locale, la prochaine création, à Cahors, d'une société vélocipédique.

Il paraît que c'est chose à peu près faite et que déjà dimanche dernier quelques-uns des membres qui la composent ont fait une première sortie.

Mais dimanche prochain aura lieu la véritable sortie officielle, pendant laquelle ces messieurs se proposent d'effectuer une course de 50 à 60 kilomètres.

ni les écouteurs.

Cependant, en arrivant à la rue de Rennes, ses nerfs étant un peu calmés et son esprit par conséquent plus lucide, le Mayor se ravisa.

Il arrêta le cocher, lui donna les cinq francs promis et descendit.

A quelques pas plus loin, il monta dans une autre voiture, qu'il prit à la station du chemin de fer.

Il quitta cette seconde voiture sur la place du Palais-Royal ; il en prit alors une troisième par laquelle il se fit conduire, non pas au coin de la rue des Ecuries d'Artois et du faubourg Saint-Honoré mais à l'angle de la rue de Berri et des Champs-Élysées.

Mais la faute était commise, l'homme par lequel il était chassé était trop fin pour se laisser tromper par ces ruses enfantines.

Heureusement pour le Mayor, Bernard, qui depuis qu'il était monté en voiture n'avait pas desserré les dents, tressaillit tout à coup et, arrêtant le cocher :

— Retournez, lui dit-il, et allez au pas jusqu'à l'église, en suivant le milieu de la chaussée.

Le cocher obéit.

Bernard, après avoir recommandé d'un signe à ses compagnons de garder le silence, sauta à terre et se mit à marcher les bras derrière le dos et la tête légèrement penchée vers le sol.

Le policier ne comprenait rien à la manœuvre singulière du coureur des bois.

Plusieurs fois il fut sur le point de l'interpeller et de lui demander quelle lubie lui passait par la tête,

GUSTAVE AIMARD. (A suivre)

Comme nous l'avons déjà dit, cette société rendra service et fera plaisir à tout le monde, puis- qu'elle sera appelée à prêter son concours aux fêtes qui auront lieu à Cahors et aux environs, notamment à celles que la municipalité cadurcienne se propose d'organiser, dit-on, cette année, pour fêter le centenaire de la Révolution de 1789. En attendant, nous souhaitons avec un beau temps, aux voyageurs, un bon jarret; ce qui équivaut à dire : bon voyage et prompt retour.

VÉLO.

Station d'étalons

La station d'étalons pour la monte de 1889 se compose de *Fol-Espoir*, demi-sang trotteur, et de *Dagon*, demi-sang.
La monte aura lieu du 7 mars au 15 avril, à 9 heures du matin et à 4 heures du soir; du 16 avril au 30 juin, à 6 heures et demie du matin et à 3 heures et demie du soir.

Produits de l'octroi de Cahors

| | |
|---|-----------|
| Mois de janvier 1888..... | 17,493 11 |
| Mois de janvier 1889..... | 18,106 63 |
| Augmentation pour le mois de janvier..... | 613 49 |
| Mois de février 1888..... | 13,175 23 |
| Mois de février 1889..... | 14,372 05 |
| Augmentation pour le mois de février..... | 1,196 82 |
| Augmentation totale pour les 2 mois..... | 1,810 31 |

7 procès-verbaux ont été dressés pendant janvier et février par les agents de l'octroi, et ont produit la somme de 140 fr. 75.

Abattoir

Dans la vérification qu'il a faite mardi à l'abattoir, M. Pagès, vétérinaire a refusé un veau qui était trop jeune pour être livré à la consommation.
La visite faite aux étaux des bouchers n'a donné lieu à aucune observation sérieuse.

Le classement des chevaux de réquisition
Nous lisons dans le *Courrier de Tarn-et-Garonne* :

Au moment où va se faire le classement bisannuel des chevaux susceptibles de réquisition en cas de guerre, il n'est peut-être pas superflu de faire connaître à ce sujet l'idée émise par un officier de cavalerie territoriale.
Cet officier, qui s'occupe plus spécialement d'industrie chevaline et qui a vu à l'œuvre les officiers chargés du classement dont il s'agit, a pu constater qu'à la mobilisation les corps de troupes à cheval se trouveront en présence de grosses difficultés, parce qu'ils n'auront pas eu le temps d'essayer les animaux qui leur arriveront par centaines.

Des chevaux désignés pour l'artillerie et ne voulant pas s'atteler ou ne s'attelant pas à deux; des officiers montés sur des chevaux rétifs, etc. Tel sera probablement le spectacle qu'offriront, au début de la guerre, les régiments de troupes à cheval : car si l'inspection actuelle donne bien le nombre des chevaux dans telle et telle catégorie, leurs qualités et leurs défauts font l'objet de renseignements très superficiels.

Ne pourrait-on pas savoir des indications plus précieuses et pour cela employer des officiers territoriaux de cavalerie ayant des loisirs et domiciliés dans le pays ?

Ces officiers, après des observations journalières et des renseignements exacts, complèteraient les tableaux de classement et feraient connaître parmi les animaux classés ceux qui seraient le plus particulièrement aptes à telle ou telle cavalerie, au train, à l'artillerie, les chevaux dressés à l'équipation et pouvant monter des officiers, les chevaux s'attelant à deux, tels que chevaux de brasseurs ou de camionneurs.

On désignerait un officier par canton ou plusieurs, selon l'importance du canton.

Ce travail ne coûterait rien à l'Etat et donnerait à tous : au commandement et aux corps de troupe une certitude qui leur fait complètement défaut aujourd'hui.

Il y a certainement quelque chose à faire dans cet ordre d'idées : c'est pourquoi nous nous permettons d'appeler sur ce point toute l'attention de la Direction de la cavalerie.

LOT-ET-GARONNE

Le monument de la défense de 1870-71. — Le comité d'action du monument des mobiles du Lot-et-Garonne vient de se réunir à Agen. Plusieurs résolutions ont été prises qui sont de nature à contribuer puissamment au succès de cette œuvre.

Le monument, qui doit être élevé sur l'une des places d'Agen, ne sera plus réservé, comme cela avait été tout d'abord décidé, aux seuls mobiles tués en 1870. Son but sera plus grand; il perpétuera le souvenir également glorieux et cher de tous ceux qui ont été victimes de cette malheureuse guerre, qu'ils appartiennent aux mobiles ou autres armes. Tous ont à pareil titre bien mérité de leurs concitoyens. Le nom de l'œuvre sera donc modifié comme il suit :

MONUMENT ÉLEVÉ AUX SOLDATS ET MOBILES DE

LOT-ET-GARONNE

Accident

Hier soir, vers 5 heures, un accident qui aurait pu avoir des suites graves est arrivé en face la place Thiers.
Un cavalier de remonte, en promenade sur le boulevard, a été, sur un faux mouvement de son cheval qui se cabrait, précipité sur la chaussée, la tête en avant.
Porté immédiatement chez M. Panouze, capitaine en retraite et commissaire de surveillance à la gare, il a reçu les premiers soins que réclamait son état et qui lui ont été donnés par le docteur Duc.

CASTELFRANC

L'élection municipale complémentaire qui a eu lieu dimanche, a donné 103 voix aux deux candidats républicains, et 80 aux conservateurs.
Le conseil se compose maintenant de dix républicains et de deux conservateurs.

FIGEAC

Ces jours dernier, un audacieux voleur s'introduisit dans la chambre du domestique de M. Mage, avocat, et pilla sa male. Il a enlevé toutes les hardes et tout le linge, qu'il y avait, ainsi qu'une somme de 200 francs en numéraire et 1,200 francs en valeurs diverses.

JAMBLUSSE

Une curieuse découverte vient d'être faite par quelques habitants de Jamblusse : En fouillant dans un vieux tas de pierres, ils ont mis à découvert des poteries très anciennes qui ont la forme de grands plats. Ces vases étaient remplis de cendres jusqu'à leur bord et un ustensile de même forme servait à les recouvrir. Est-ce que l'incinération des cadavres était jadis pratiquée par nos pères? C'est généralement la version qu'on donne ici à cette étrange découverte.

PUY-L'ÉVÊQUE

Le bruit courait pendant la foire, qu'un individu de Cassagnas avait été trouvé pendu dans sa grange.

La foire a été très belle; il s'est fait beaucoup d'affaires sur les bœufs et les prix étaient assez rémunérateurs.

Les porcelets se vendaient de 14 à 50 francs. Le cours des brebis était stationnaire.
La volaille se vendait de 0,60 à 0,65 la livre. Les œufs se vendaient 0,55 la douzaine.
Les lapins de 0,20 à 0,25 la livre.
Le blé de 15 à 16 fr. les 80 litres.
Le maïs de 9 fr. 50 à 10 fr. 50 les 80 litres.

MAUROUX

La foire de Mauroux, du 9 mars, a été très belle. Il s'est fait d'importantes affaires sur les bœufs; la majeure partie de ces animaux a été vendue à des prix variant de 350 à 450 fr. pour les petits attelages, de 500 à 650 pour les moyens et de 700 à 950 pour les forts attelages, quelques paires ont dépassé ces prix.

Depuis longtemps on n'avait vu traiter tant d'affaires dans aucune foire.

Les foires de Mauroux sont les plus belles de la région. Les auberges au nombre de 8 ou 9, ne pouvaient contenir le monde qui voulait boire le vinage des bœufs vendus.

Les brebis et les porcs se vendaient aux cours ordinaires.
La volaille se vendait de 0,60 à 0,65 la livre. Les œufs se vendaient 0,50 la douzaine.
Pas d'accidents ni vols à signaler.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets d'aller et retour de Familles pour les stations des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re} et 2^e classes sont délivrés à toutes les stations des réseaux d'Orléans et de l'Etat avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours.

Pour Arcachon, Pau, Saint-Jean-de-Luz et Salies-de-Béarn.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif légal d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 500 kilomètres.

| | |
|---------------------------------|------|
| Pour une famille de 3 personnes | 25 % |
| — 4 — | 30 % |
| — 5 — | 35 % |
| — 6 — et plus 40 % | |

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des Billets de famille peut être prolongée une ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10 % du prix du Billet de Famille.

Excursions aux stations hivernales et balnéaires des Pyrénées.

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour :

Biarritz, Arcachon, Pau et Salies-de-Béarn.
Durée de validité : 10 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et de retour délivré pour un parcours de plus de 500 kilomètres donne droit pour le porteur à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être prolongée deux fois de 5 jours, moyennant le paiement aux administrations pour chaque fraction indivisible de 5 jours, d'un supplément de 10 0/0 du prix total du billet aller et retour.

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des billets d'excursion comprenant quatre itinéraires différents, permettant de visiter le centre de la France, les stations hivernales et balnéaires des Pyrénées et des Bords du Golfe de Gascogne.

Les prix de ces billets sont les suivants : Premier itinéraire : 1^{re} classe 225 fr. — 2^e classe 170 fr.

Durée de validité : 45 jours.

Deuxième, troisième et quatrième itinéraires : 1^{re} classe 180 fr. — 2^e classe 135 fr.

Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être augmentée, moyennant supplément, d'une, deux ou trois périodes successives de 10 jours.
Enfin, il est délivré de toutes gares des Compagnies d'Orléans et du Midi, des billets aller et retour réduits de 25 % pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour se rendre à des points en dehors desdits itinéraires.

Voyages circulaires

— Excursions en Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} Itinéraire. — 1^{re} Classe 95 francs. — 2^e Classe 70 francs. — Durée : 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

La durée de validité de ces Billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10 % du prix du Billet.

2^e Itinéraire. — 1^{re} Classe 60 francs. — 2^e Classe 45 francs. — Durée : 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans des Billets aller et retour réduits de 25 % pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, à la gare d'Orléans et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BOURSE. — Cours du 13 mars 1889.

| | |
|-----------------------------------|----------|
| 3 0/0..... | 88 75 |
| 3 0/0 amortissable (nouveau)..... | 88 50 |
| 4 1/2 0/0 1883..... | 104 82 |
| Actions Orléans..... | 1,390 00 |
| Actions Lyon..... | 1,365 00 |
| Action Panama..... | 37 00 |
| Obligations Orléans 3 0/0..... | 407 50 |
| Obligations Lombardes..... | 306 00 |
| Obligations Saragosses..... | 362 00 |
| Emprunt Russe 4 0/0 1889..... | 92 00 |

Ces pauvres médecins n'ont pas de chance. Partout où on les trouve, au cercle, au café, dans la rue, on s'en empare pour leur faire parler médecine et en tirer un conseil. Le mien est d'une complaisance sans bornes. L'autre jour, un de ses clients importuns le rencontre et l'aborde. « Docteur, je devais aller vous voir, je suis très enrhumé; que dois-je faire? » Au lieu de répondre à ce fâcheux, comme il l'eût mérité : « Venez chez moi », le bon docteur lui dit : « Demandez à votre pharmacien du *Sirope de Regnaud* préparé, 19, rue Jacob, Paris, maison L. FRERE; prenez-en deux cuillerées dans la journée et une troisième au moment du coucher. Avant que votre flacon ne soit achevé, vous ne tousserez plus. »

DENTS ET DENTIERS
Perfectionnés Garantis

Ayant mérité une Mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON DES MALADIES DES DENTS ET DES GENÇIVES
TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

AUDOUPARD

MEMBRE DE L'ASSOCIATION GÉNÉRALE DES DENTISTES DE FRANCE ET DE LA SOCIÉTÉ D'ODONTOLOGIE DE PARIS
CHIRURGIEN-DENTISTE
Des principaux Etablissements d'Education du Lot et de la Corrèze

16, rue du Maréchal Brune, 16

à BRIVE

Poudre Dentifrice Alcaline — *Elixir Leucodonte*
PRÉVENANT LA CARIE ET LE DÉCHAUSSEMENT DES DENTS
Ordonnés depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.
NOTA. — M. AUDOUPARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

DERNIÈRE HEURE

Démission de M. Antoine

Paris, 13 mars, soir.
M. Antoine, député au Reichstag allemand, a donné sa démission.
M. Antoine, inquiet de la situation faite au pays, a résigné son mandat pour que son nom ne servît pas de prétexte à des sévices contre les habitants des pays annexés.

Le Lorrain remercie M. Antoine de sa détermination et souhaite que sa retraite soit profitable au pays.
Cette nouvelle a produit une profonde sensation à Metz, où elle était absolument inattendue.

Sous-secrétaire d'Etat aux colonies

Paris, 14 mars.
M. Carnot a signé la nomination de M. Etienne comme sous-secrétaire d'Etat aux colonies, rattachées au ministère du commerce.

Mort de l'amiral Jaurès

Paris, 14 mars, soir.
M. l'amiral Jaurès, ministre de la marine, est mort d'une attaque d'apoplexie.

Notre Prime

Par suite d'un nouveau traité avec M. Grenard, artiste peintre, de Paris, nous offrons, dès aujourd'hui, **Gratuitement**, à tous nos abonnés :

Leur portrait peint à l'huile, dimension 14 sur 10. Joindre à la demande une bonne photographie, plus 1 fr. pour affranchissement de lettres et port. Donner exactement la couleur des yeux, des cheveux, barbe, teint, vêtements.

Nous continuons à offrir à nos abonnés les **PORTRAITS ARTISTIQUES** à 5 fr.

Nous venons de recevoir le 35^e envoi de ces portraits, qui sont de véritables œuvres d'art. Nous les tenons à la disposition de ceux qui voudraient les examiner. Ils sont signés par l'artiste.

Merci de votre heureuse découverte. Une seule de vos boîtes **Pilules Giequel** a fait plus de bien à ma femme que tous les autres remèdes pharmaceutiques pris consécutivement pendant plusieurs années. Gastralgie, bile, glaires, sont près de disparaître. Plaise à Dieu que ce remède souverain soit connu de tout le monde. Je vous prie de m'envoyer 2 autres boîtes de vos excellentes **Pilules Giequel** dont le montant, 3 fr. est ci-joint.
POUX,
Maire de Colombiès (Aveyron).
1 fr. 50 la boîte, dans toutes les pharmacies.

Bibliographie

Les reptiles Prussiens en France ou Les Crimes des Espions, par Jean Bruno. Ce n'est pas un pamphlet politique qui paraît, sous ce sombre titre, à la librairie C. Simon et Cie 15, rue Benoît, Paris. L'amour tient une large place dans ce roman qui débute dans le sang et par un crime épouvantable, et les figures de nos héroïnes viennent enseigner les machinations souterraines de hideux coquins du grand monde.

Le lecteur reconnaîtra facilement plusieurs de nos personnages, et il verra comment l'auteur bien connu de tant de romans populaires sait faire parler et agir l'amour chaste et pur aussi bien que la passion dans toute sa fureur et ses plus violents débordements. Un volume illustré de 400 pages. Prix: 1 fr. 50; — par la poste: 1 fr. 75.

ATLAS MANUEL DE BOTANIQUE

Illustrations des familles et des genres de plantes phanérogames et cryptogames avec le texte en regard. — Par J. Deniker, dessins par Riocreux, Cusin, Nicolet, Chevrier, Chédac, etc. — 200 planches in-4, comprenant 3300 figures; 50 livraisons à 50 centimes ou 5 séries à 5 francs. — Prix de souscription jusqu'au 30 juin; 20 francs. Passé ce délai, le prix sera augmenté. — Les *Merveilles de la Nature* de Brehm se sont limitées jusqu'à présent à l'Homme et aux animaux. — Il nous a paru utile de publier, comme une suite et un complément naturel, dans le même format, un *Atlas manuel de botanique*, qui place sous les yeux du lecteur la description et la représentation des caractères des principales familles et des principaux genres. — Les notions d'organographie végétale et de géographie botanique sont résumées de façon à faire connaître l'état actuel de la science; les applications si nombreuses à l'agriculture, à l'horticulture, aux arts et à l'industrie, à la médecine et à la pharmacie, sont indiquées. — Cet *Atlas manuel de botanique* est destiné à développer le goût de cette science aimable et à devenir le *vade-mecum* des botanistes, soit que, ayant en vue la science pure, ils la cultivent pour les charmes qu'elle leur procure, soit que, tournant leurs recherches vers la pratique, ils s'occupent de la botanique comme science appliquée. Envoi d'une livraison spécimen contre 50 centimes en timbres-poste. Librairie J.-B. Baillière et fils, 49, rue Hautefeuille.

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 43, Quai Voltaire, Paris — Sommaire du numéro du 23 fév. 1889. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Nos gravures : Le Carnaval ; La guerre des Tarifs ; Perte du Torpilleur 102 ; La suppression de la Ligue des Patriotes ; Abandonné ; La reine d'Angleterre à Biarritz ; Beaux-arts ; Les canotiers de la Meurthe ; Homme et femme barbus ; Chinkiang ; Silhouettes universitaires ; Nouvelle, par Tiébaut-Sisson. — Théâtres, par Hippolyte Lemaire. — Chronique du sport. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

Gravures ; Le carnaval, à Paris ; La guerre des tarifs ; Naufrage du torpilleur 102. — La dissolution de la Ligue des Patriotes ; Biarritz ; Atchinnoff ; Le Pavillon La Rochefoucauld ; Exposition des aquarellistes ; Abandonné ; Beaux-arts ; Les canotiers de la Meurthe ; Chinkiang ; Homme et femme barbus ; Echecs, par S. Rosenthal. — Rébus.

LA GRANDE REVUE paraît deux fois par mois, les 10 et 25, Abonnements : France, 30 fr. par an ; Etranger, 35 fr., rue Halévy, 14, Paris. Sommaire du numéro du 10 mars. — Etudes historiques, le Parlement sous la Régence, Arsène Houssaye. — Rosalie, roman (suite), Angèle Pechméja. — Questions maritimes, le personnel de la marine, ***. — Le théâtre en Russie. P. de Corvin (Nevsky). — Un gant, de Ribas. — Poésies Lord Lyton, Armand Silvestre. — Les bêtes à bon Dieu, Alphonse Karr. — Une nouvelle salle du Louvre et l'œuvre de madame Dieulafoy, Joséphin Péladin. — Le mouvement politique, Pène-Siefert. — La vie russe, Yvan Rienko. — Le théâtre, Montfleury. — Le livre d'un aveugle, S. T. — Histoire au jour le jour, Alceste. — Carnet parisien, Baronne de Spare. — Bulletin financier, E. Pelard.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 306 (14 mars 1889). — G. Courteline, l'Œil de veau. — Georges Ohnet, le docteur Rameau (suite). — Jules Mary, la Nuit maudite (suite). — Jules Moïnaux, le billet de Salomon. — Albert Delpit, Disparu. — Charles Diguët, Moi et l'Autre (fin). — Frédéric Soulié, Les Aventures de Saturoin Fichet (suite).

LE MONITEUR DE LA BANQUE ET DE LA BOURSE. Revue économique et financière. Indépendante de toute Société de Crédit. Paraissant le dimanche et publiant tous les tirages autorisés par la loi. Six francs par an. Bureaux 173, rue Saint-Honoré, Paris. — Sommaire du n° 7. — La Situation. — Informations financières — La Situation agricole. — Nos 214 ports français. — Comptoir d'Escompte. — Compagnie canal de Suez. — Compagnie canal de Panama. — Société du Figaro. — Compagnie Française du Styrolem. — Journal le Petit Parisien. — Les sociétés de Mines d'or. — Gaz de Gan. — Correspondances étrangères. — Marché à terme. — Renseignements utiles. — Banques. — Escomptes et Changes. — Recettes Compagnies Suez, Gaz, Omnibus, Voitures. — Revue des Valeurs. — Assemblées générales. — Revue du marché des Assurances. — Petite correspondance. — Marché des départements. — Tirages. — Tableaux de Bourse.

LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron
Trois mois : 12 fr. ; Six mois : 24 fr. ; Un an : 48 fr.

L'Union

COMPAGNIE ANONYME D'ASSURANCES CONTRE l'Incendie et sur la Vie humaine
FONDÉE EN 1828 et 1829
Capital social, fonds placés, réserves et primes
Cent soixante-treize millions deux cent cinquante-six mille francs

La Compagnie assure contre l'incendie et contre le feu du Ciel toutes espèces de propriétés mobilières et immobilières. — Etablie depuis soixante-un ans, elle garantit plus de douze milliards de valeurs, et en remboursant cent quarante millions de francs pour dommages d'incendie, elle a donné des preuves nombreuses de son équité dans le règlement des sinistres.

La Compagnie a des Agents dans les principales villes des départements.
Elle a nommé pour son représentant à Cahors, Monsieur J. de MAYNARD, Bureaux de l'Agence rue Fénélon, 7 bis.

EXÉCUTION d'un JUGEMENT

DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Par jugement rendu par le dit tribunal le 14 février 1889, Lafage Guillaume, cultivateur à Valprionde (Lot), a été condamné à six jours de prison pour avoir mis en vente, à Montcuq, le 25 janvier dernier, des truffes auxquelles il avait ajouté frauduleusement et de main d'homme une certaine quantité de terre et avoir ainsi trompé ou tenté de tromper les acheteurs sur le poids de la marchandise mise en vente.

Et ce par application des articles 1, § 2 et 3, 6 de la loi du 1^{er} avril 1851, 423 et 463 du Code pénal.
Pour extrait conforme délivré par le commissaire-greffier soussigné.

ANDRIEU.
Vu au parquet :
Le procureur de la République,
MANY.

EXÉCUTION d'un JUGEMENT

DU TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAHORS

Par jugement rendu par le dit tribunal le 14 février 1889, Marie Gaubert, épouse Marcillac, cultivatrice aux Ramonets, commune de Cahors, a été condamnée à 50 francs d'amende pour avoir mis en vente, sur le marché de Cahors, le 9 février dernier, des truffes auxquelles était ajoutée frauduleusement et de main d'homme une certaine quantité de terre et avoir ainsi trompé ou tenté de tromper les acheteurs sur le poids de la marchandise mise en vente.

Et ce par application des articles 1, § 3, 6 de la loi du 1^{er} avril 1851, 423 et 463 du Code pénal.
Pour extrait conforme délivré par le commissaire-greffier soussigné.

ANDRIEU.
Vu au parquet :
Le procureur de la République,
MANY.

ETUDE

de M^e Léon TALOU avoué licencié, Place du palais de justice à Cahors

VENTE SUR SURENCHÈRE

A SUITE DE

Saisie immobilière

A l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au Palais de Justice de ladite ville, le mercredi trois avril, mil huit cent quatre-vingt-neuf, à midi précis.

Suivant procès-verbal de M^e Serres, huissier à Cahors, en date des vingt-cinq et vingt-six octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, dénoncé à la partie saisie, suivant exploit dudit huissier aussi visé et enregistré, conformément à la loi ; lesdits procès-verbal de saisié et exploit de dénonciation, transcrits au bureau des hypothèques de Cahors le vingt-neuf octobre mil huit cent quatre-vingt-huit, volume 126, numéros 15 et 16 ; le sieur Fialbas Louis, tonnelier, domicilié à Cahors, a fait pratiquer une saisie sur les immeubles du sieur Carriol, plus bas dénommé.

Suivant un autre procès-verbal de M^e Combelles, huissier à Cahors, en date du cinq novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, visé et enregistré, dénoncé à la partie saisie suivant exploit dudit huissier en date du six novembre de la même année aussi visé et enregistré, le sieur Cassot Paulin, marchand de bestiaux, domicilié à Praysac, a fait pratiquer une nouvelle saisie au préjudice dudit sieur Carriol. Cette saisie a été présentée à la transcription, mais M. le conservateur l'a refusée à cause de l'existence sur les registres de la transcription de la saisie Fialbas, précitée.

Ledit Fialbas ayant abandonné ses poursuites, le sieur Cassot a demandé à y être subrogé, et par jugement du vingt-huit novembre mil huit cent quatre-vingt-huit, le tribunal a subrogé Cassot aux poursuites dudit Fialbas et ordonné que la procédure en expropriation serait reprise sur ses derniers errements.

Le cahier des charges dressé pour parvenir à la vente des immeubles saisis a été déposé au greffe du tribunal civil de Cahors, où il est tenu à la disposition des personnes qui voudront en prendre connaissance.

La publication dudit cahier des charges a eu lieu le vingt-trois janvier mil huit cent quatre-vingt-neuf, et le tribunal en donnant acte de l'accomplissement de cette formalité, a fixé le jour de l'adjudication au six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

En conséquence et à la requête dudit sieur Paulin Cassot, marchand de bestiaux, domicilié à Praysac, lequel constitue pour son avoué près le tribunal civil de Cahors, M^e Lacosse, demeurant en cette ville, rue Fénélon numéro 7.

Il a été procédé :
Sur la tête et au préjudice du sieur Carriol Auguste, propriétaire et forgeron, domicilié à Mercuès.

Le mercredi, six mars mil huit cent quatre-vingt-neuf, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, séant au Palais de Justice de ladite ville, à midi.
A la vente des biens ci-après désignés.

DÉSIGNATION

DES BIENS SURENCHÉRIS

Deuxième lot

Article neuf de la saisie
Une vigne à Azemard, numéro 42 P, section C du dit plan, de contenance de vingt-quatre ares cinquante centiares.

Article treize
Une vigne au Failbal, numéro 486 P, section C du dit plan, de contenance de douze ares quatre-vingt-trois centiares.

Advenue la dite audience du six mars courant, le dit deuxième lot fut adjugé, moyennant le prix de cent soixante francs à M^e Talou, avoué, qui fit éléction de command au profit de monsieur Paul Pouly, propriétaire et maire à Mercuès.

Mais, par acte fait au greffe du tribunal civil de Cahors, le onze mars courant, monsieur Jean-Pierre Laparra, propriétaire à Toulousque, commune de Cahors, assisté de M^e Léon Talou, avoué près le dit tribunal, constitué aux fins de la présente surenchère et de ses suites, déclaré surenchérir du sixième, en sus des charges, le prix du deuxième lot et le porter à la somme de cent quatre-vingt-dix francs.

En conséquence de la dite surenchère, le dit deuxième lot sera remis en vente le mercredi Trois Avril prochain, à midi précis, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors, au palais de justice de la dite ville, sur la nouvelle mise à prix de cent quatre-vingt-dix francs, ci..... 190 fr.
En sus des charges.

Nota. — Conformément à l'article 696 du code de procédure civile, il est déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscription pour cause d'hypothèque légale qu'ils devront requérir cette inscription avant la transcription du jugement d'adjudication, sous peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme :
Cahors, le quatorze mars mil huit cent quatre-vingt-neuf.

L'avoué surenchérisseur,
L. TALOU.

Enregistré à Cahors, le mars
mil huit cent quatre-vingt-neuf, F^o
Regu un franc quatre-vingt-huit centimes décimes compris.
Signé : BOUDET.

INJECTION BROU

40 ans de succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les écoulements anciens ou récents.
EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE
Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien
102, RUE RICHELIEU, PARIS

PÉPINIÈRE de Vignes Américaines et Franco-Américaines

Rue de l'Abattoir, à CAHORS (Lot)

Racnés et boutures de premier choix

PLANTS GREFFÉS SOUDÉS

Sarments français triés et garantis indemnes de Mildiou, pour les greffages

PRIX TRÈS MODÉRÉS

Prière de s'adresser à M. Louis ALAZARD, fumiste, 12, rue du Four Sainte-Barbe, à Cahors (Lot).

Articles d'électricité

Monsieur Ch. DESPRATS, ayant trouvé dans l'électricité une nouvelle branche à joindre à son industrie, s'est empressé de rechercher par un assortiment minutieusement fait, tous les articles de première nécessité ; il offre à tous ceux qui voudront bien le favoriser de leurs commandes, des Sonneries, Tableaux, Piles, Boutons, Fils, Cables, etc., et tout ce qui se rattache à cette industrie, à des conditions tout à fait avantageuses, défiant toute concurrence.

M. DESPRATS se met également à la disposition de tous ceux qui lui en feront la demande, pour l'établissement des plans et devis. Il se chargera de toutes les installations qu'on voudra bien lui confier.

Rue de la Liberté, 6, Cahors

OPÉRATIONS DE BOURSE

Toutes les Opérations de Bourse au comptant et à terme sont traitées sans commission ni courtage par la BANQUE A. FROIDEFOND, 8, rue Drouot, à Paris (Onzième année). — La "Revue du Marché", grand Journal financier contenant les renseignements les plus précis sur toutes les valeurs de Bourse, propriété de la BANQUE A. FROIDEFOND, est envoyée gratuitement sur demande affranchie.

MALADIES DES ENFANTS SIROP DE RAIFORT IODÉ

de GRIMAULT & C^o

Plus actif que le sirop anti-scorbutique, il excite l'appétit, fait fondre les glandes, combat la pâleur et la mollesse des chairs, guérit les gourmes, croûtes de lait, éruptions de la peau. Cette combinaison végétale, essentiellement dépurative, est mieux tolérée que les iodures de potassium et de fer.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

ASTHME CIGARETTES INDIENNES

au CANNABIS INDICA

de GRIMAULT & C^o, Pl^{us}, Paris
Le plus efficace des moyens connus pour combattre l'asthme, la toux nerveuse, les catarrhes, l'insomnie.
DÉPOT : Toutes Pharmacies.

Vignes américaines

Grande quantité de Boutures, de Racnés et de plants greffés soudés, à des prix très réduits

ENVOI FRANCO DU PRIX-COURANT SUR DEMANDE

S'ADRESSER AU PROPRIÉTAIRE :

M. Victor COMBES

Membre de la Société des Agriculteurs de France, de la Société Agricole et Industrielle du Lot et du Conseil municipal.

A Vire, par Puy-l'Evêque (Lot)

ELEGANCE — PLUS DE DOS RONDS — SOUTIEN avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse. Elle écarte toute tendance au Dos Rond, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : J. LARRIVE, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

Le propriétaire-gérant. Layton.